

ASSEMBLÉE NATIONALE30 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 630

AMENDEMENTprésenté par
M. Bazin

ARTICLE 36 BIS

À la première phrase de l'alinéa 11, substituer à la référence :

« L. 314-2 »,

la référence :

« L. 313-12 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.